



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SECOND DEGRÉ

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2012



FICHE
ARGUMENTAIRE

L'aide aux élèves au collège.

I- Les dispositifs d'aide aux élèves

De multiples dispositifs, aux modalités et aux intervenants différents, se superposent au collège : aide au travail personnel et aide personnalisée en Sixième, PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative), accompagnement éducatif, dispositifs de collectivités locales... Ces dispositifs ne permettent pas de résoudre le problème des difficultés scolaires qui doit être d'abord résolu dans la classe. Le travail quasi systématique en classe entière et des effectifs trop lourds ne sont pas de nature à faire entrer tous les élèves dans les apprentissages et prévenir les difficultés.

En 2011, le Ministère a décidé de substituer à tout ou partie de l'horaire d'ATP un accompagnement personnalisé. Ce dispositif est destiné aux élèves en difficulté, notamment à ceux qui n'ont pas validé le palier 2 du LPC (module de remise à niveau) et peut être complété par des PPRE, qui privilégient une conception individualisée de l'aide, fondée sur le morcellement et la répétition de quelques savoirs déconnectés du travail en classe.

Après le PPRE « passerelles », cette mesure marque la volonté de « renforcer la liaison entre l'école primaire et le collège ». Ces heures peuvent être assurées par un professeur des Ecoles et s'inscrivent dans l'idée d'une « école du Socle » qui tend à fondre école et collège dans une même entité. Leur organisation relevant « de l'autonomie des établissements », ces heures peuvent être annualisées (à raison de 36 ou 72h). Enfin, il est fréquent que ces heures ne soient plus incluses dans le service des enseignants, mais rémunérées en HSE.

Le travail personnel à la maison tend ainsi à s'alourdir et le recours aux cours particuliers s'est développé. Or, les parents ne sont pas à égalité pour suivre et accompagner leurs enfants dans leurs études. Le travail à la maison contribue ainsi à accroître les inégalités. L'accompagnement éducatif, qui ne s'adresse qu'aux élèves volontaires, entre en concurrence avec des activités qui relèvent du temps scolaire (approfondissement disciplinaire, lecture, atelier scientifique, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires, pratique des langues vivantes...).

En renvoyant l'aide aux élèves « hors temps scolaire », le ministère ne vise-t-il pas à terme à réduire les horaires élèves, ce qui permettrait de légitimer de nouvelles suppressions de postes ? On constate déjà de premières dérives avec l'externalisation vers l'accompagnement éducatif de la chorale, voire du latin.

II- Les propositions/revendications du SNES

- ▶ Repenser les contenus d'enseignement, en les articulant mieux entre eux, afin de permettre aux élèves de s'appropriier un savoir cohérent.
- ▶ Améliorer la formation initiale et continue des enseignants afin de les aider à mieux identifier ce qui fait obstacle aux apprentissages.
- ▶ Abonder les dotations de manière significative afin d'améliorer les conditions de travail des élèves au sein de la classe et favoriser la diversification des pratiques pédagogiques : des horaires suffisants, des effectifs limités à 24 élèves (20 en ZEP), des dédoublements et des travaux en petits groupes...
- ▶ Renforcer les dispositifs d'aide intégrés dans le service des enseignants dans le temps scolaire, et à tous les niveaux du collège, en s'inspirant par exemple de l'ATP en Sixième. Cela pourrait donner lieu à des temps d'étude surveillée et/ou dirigée pour tous les élèves.
- ▶ Donner du temps aux personnels pour se concerter et pour apporter des réponses adaptées aux problèmes rencontrés par les élèves dont ils ont la charge.
- ▶ Créer les postes nécessaires à un bon encadrement des élèves et au bon fonctionnement d'équipes pluriprofessionnelles complètes (enseignants, surveillants, CPE, CO-Psy, assistante sociale, infirmière...) où chacun apporte son regard et ses compétences.
- ▶ Réfléchir à des dispositifs d'aide décidés par le conseil de classe comme alternative possible au redoublement.